



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page facebook : www.facebook.com/basrhin.snuippfsu
page twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



CAPD du 2 juin 2016 – Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 67

Madame l'Inspectrice d'Académie-DASEN,

La loi El Khomri a été adoptée jeudi 12 mai sans vote à l'Assemblée nationale, le Premier ministre ayant décidé d'invoquer l'article 49.3 de la Constitution. Ce projet de loi enterre le code du travail et entraînera des régressions et des pertes de droits pour les salarié-es du fait de l'inversion de la hiérarchie des normes. Ce sont les conditions de travail des parents de nos élèves, les futurs droits de nos élèves comme salarié-es qui sont menacés. Et nous savons aussi, comme agents du service public, que les attaques contre les salarié-es du privé seront retranscrites plus tard dans la fonction publique.

Pour le SNUipp et la FSU, ce projet est inacceptable et il doit être retiré. Le **SNUipp-FSU** appelle d'ores et déjà les enseignants à participer massivement à la journée de mobilisation du 14 juin.

Après une campagne d'opinion, l'envoi de plus de 51 000 lettres pétition à madame la Ministre, la grève du 26 janvier, une lettre à monsieur le premier Ministre, le **SNUipp-FSU** se réjouit que la mobilisation de la profession ait enfin conduit le gouvernement à porter l'ISAE à 1 200 euros à la rentrée 2016. Néanmoins, le sujet n'est pas clos : elle doit aussi être versée à tous les enseignants des écoles (SEGPA-EREA, enseignants référents, conseillers pédagogiques, conseillers Tice, coordonnateurs REP, et en totalité pour les PEMF ...). De plus, le dossier de la revalorisation n'a pas encore été traité et la question du rattrapage du pouvoir d'achat reste pleinement d'actualité.

En ce qui concerne les nouveaux programmes, alors que certaines circonscriptions font pression pour que les collègues en cette fin d'année programment d'ores et déjà la rentrée prochaine, la version papier n'est toujours pas disponible. Des travaux sur des programmes sans documents papier, sans éclaircissements, sans analyse, sans... une véritable formation qui accompagne sa mise en œuvre ! De qui se moque-t-on ? Ce n'est ni aux mairies, ni aux enseignants, de payer ces outils professionnels sur leurs propres deniers malgré les injonctions d'arriver aux réunions avec un exemplaire imprimé.

S'approprier un texte aussi important tant par son contenu, ses finalités que sa longueur, impose à chacune et chacun d'entre nous un temps de lecture attentive, forcément fractionné, des réflexions et des idées à noter en marge du texte ainsi qu'une prise de notes. Aucun d'entre nous, autour de cette table, n'en est capable en ligne. Enseigner est un métier, refuser aux professionnels leur outil de base témoigne du mépris institutionnel dans lequel le ministère tient les enseignants. Le SNUipp-FSU multiplie les interventions auprès de la ministre et propose aux équipes un modèle de courrier à lui adresser afin que la version papier soit envoyée à toutes et tous le plus vite possible.

Les postes à profil hors barème. Cette année encore, les collègues manifestent leur incompréhension face à l'opacité des attributions. Sans remettre en cause les personnes en charge de ces commissions, c'est bien le principe même de ce dispositif qui est mis en défaut. **Le SNUipp-FSU** avait proposé que les candidats reçoivent un avis et qu'ensuite ils puissent accéder au poste de leur choix avec leur barème.

Nous avons le sentiment que la phase informatisée n'a pas permis d'affecter beaucoup de collègues. Nous avons constaté qu'en dehors de Strasbourg des collègues se retrouveront à la phase manuelle avec des barèmes importants. De plus, parmi ceux qui ont obtenu un poste, certains collègues avec un barème conséquent se retrouvent sur des postes fractionnés (quatre quart temps). Cette situation ne peut pas durer, les collègues n'en peuvent plus de leurs conditions de travail qui se dégradent, de devoir « galérer » pendant 15 ans, de devoir subir des temps longs de déplacement. Ces situations subies peuvent conduire à une démobilisation de nos collègues voire, pire encore, à un mal être persistant. L'une et l'autre sont des indicateurs de RPS qui doivent vous alerter.

Le **SNUipp-FSU** vous demande de prendre en considération avec la plus grande bienveillance les cas particuliers qui se feront connaître sans nul doute à l'issue de cette seconde phase.

Concernant les PES, **le SNUipp -FSU** vous rappelle son opposition à la nomination des enseignants-stagiaires à la place des titulaires. La nomination des stagiaires à mi-temps sur les compléments de temps partiel et les décharges de direction va mettre une fois de plus ces personnels mais également l'ensemble des écoles en difficulté puisque le titulaire et le stagiaire ne pourront jamais échanger directement. Nous revendiquons que ces stages filés des PES représentent $\frac{1}{4}$ temps, afin qu'entre autre ces stagiaires puissent découvrir d'autres niveaux de classe et divers type d'école. Un PE doit être capable d'enseigner de la maternelle au CM2, encore faut-il que les moyens soient donnés à tous nos jeunes collègues les moyens d'appréhender concrètement tous ces niveaux de classe et qu'ils aient pu expérimenter au sein d'écoles différentes.

Pour terminer, nous recevons actuellement des appels d'écoles auxquelles il est demandé de fixer les dates de la seconde journée de pré-rentrée.

Pour la rentrée 2015, le texte prévoyait : « Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques ». Ce texte n'a pas évolué pour la rentrée prochaine.

Les enseignants des écoles se réunissent pour réfléchir ensemble bien au-delà du cadre des 108 h. Leur imposer de fixer des dates avant les vacances de Toussaint, alors que ces heures seront peut-être nécessaire à un autre moment de l'année est inacceptable. Le SNUipp-FSU vous demande, madame l'Inspectrice d'académie, de faire confiance aux équipes et de leur laisser toute latitude pour l'organisation de ces heures.

